

LA CONFESSION DE FOI DE LA ROCHELLE

I. Nous croyons et confessons qu'il y a un seul Dieu, qui est une seule et simple essence, spirituelle, éternelle, invisible, immuable, infinie, incompréhensible, ineffable, qui peut toutes choses, qui est toute sage, toute bonne, toute juste et toute miséricordieuse.

II. Ce Dieu se manifeste tel aux hommes, premièrement par ses œuvres, tant par la création que par la conservation et conduite d'icelles. Secondement et plus clairement, par sa Parole, laquelle au commencement révélée par oracles, a été puis après rédigée par écrit aux livres que nous appelons l'Écriture sainte.

III. Toute cette Écriture sainte est comprise aux livres canoniques du Vieux et du Nouveau Testament, desquels le nombre s'ensuit : les cinq livres de Moïse, savoir: Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome. Item, Josué, Juges, Ruth, le premier et le second livres de Samuel, le premier et le second livres des Rois, le premier et le second livres des Chroniques, autrement dits Paralipomenon ; le premier livre d'Esdras. Item, Néhémie, le livre d'Esther, Job, les Psaumes de David, les Proverbes ou sentences de Salomon ; le livre de l'Ecclésiaste, dit le Prêcheur; le Cantique de Salomon. Item, le livre d'Égaïe, Jérémie, Lamentations 'de Jérémie, Ézéchiël, Daniel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Abakuk, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie. Item, le saint Évangile selon saint Matthieu, selon saint Marc, selon saint Luc et selon saint Jean. Item, le second livre de saint Luc, autrement dit les Actes des Apôtres. Item, les Épîtres de saint Paul, aux Romains une, aux Corinthiens deux, aux Galates une, aux Éphésiens une, aux Philippiens une, aux Colossiens une, aux Thessaloniciens deux, à Timothée deux, à Tite une, à Philémon une. Item, l'Épître aux Hébreux, l'Épître de saint Jacques, la première et la seconde Épîtres de saint Pierre, la première, la deuxième et la troisième Épîtres de

saint Jean, l'Épître de saint Jude. Item, l'Apocalypse ou Révélation de saint Jean.

IV. Nous connaissons ces livres être canoniques, et la règle très-certaine de notre foi, non tant par le commun accord et consentement de l'Église, que par le témoignage et persuasion intérieure du Saint-Esprit, qui nous les fait discerner d'avec les autres livres ecclésiastiques, sur lesquels, encore qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de foi.

V. Nous croyons que la Parole qui est contenue en ces livres, est procédée de Dieu, duquel seul elle prend son autorité, et non des hommes. Et d'autant qu'elle est la règle de toute vérité, contenant tout ce qui est nécessaire pour le service de Dieu et de notre salut, il n'est pas loisible aux hommes, ni même aux Anges, d'y ajouter, diminuer ou changer. D'où il s'ensuit que ni l'antiquité, ni les coutumes, ni la

multitude, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni les édits, ni les décrets, ni les conciles, ni les visions, ni les miracles, ne doivent être opposés à cette Écriture sainte, mais, au contraire, toutes choses doivent être examinées, réglées et réformées selon elle. Et suivant cela, nous avouons les trois symboles, savoir : des Apôtres de Nicée et d'Athanase 2, parce qu'ils sont conformes à la parole de Dieu.

VI. Cette Écriture sainte nous enseigne qu'en cette seule et simple essence divine, que nous avons confessée, il y a trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le Père, première cause, principe et origine de toutes choses. Le Fils, sa parole et sagesse éternelle. Le Saint-Esprit, sa vertu, puissance et efficace. Le Fils éternellement engendré du Père. Le Saint-Esprit procédant éternellement de tous deux, les trois personnes non confuses, mais distinctes, et toutefois non divisées, mais d'une même essence, éternité, puissance et égalité. Et en cela avouons ce qui a été déterminé par les conciles anciens, et détestons toutes sectes et hérésies qui ont été rejetées par les saints docteurs, comme saint Hilaire, saint Athanase, saint Ambroise et saint Cyrille. ■

VII. Nous croyons que Dieu en trois personnes coopérantes, par sa vertu, sagesse et bonté incompréhensible, a créé toutes choses, non-seulement le ciel, la terre et tout ce qui y est contenu, mais aussi les esprits invisibles, desquels les uns sont déchus et trébuchés en perdition, les autres ont persisté en obéissance. Que les premiers s'étant corrompus en malice, sont ennemis de tout bien, par

1 Le symbole des apôtres affirme, comme l'on sait, entre autres la descente de Jésus aux enfers et la résurrection de la chair.

2 Le symbole d'Athanase a pour objet spécial d'établir le christianisme sur la foi en la Trinité. Il commence ainsi :

« Quiconque désire être sauvé doit, avant toutes choses, faire profession de la foi chrétienne universelle.

» A moins qu'il ne la garde en entier inviolablement, sa perdition éternelle est infaillible.

» Cette foi chrétienne consiste à croire un seul Dieu dans la Trinité, et une Trinité dans un seul Dieu, sans confondre les personnes et sans séparer l'essence, car autre est la personne du Père, autre celle du Fils, autre celle du Saint-Esprit. »

conséquent de toute Église. Les seconds ayant été préservés par la grâce de Dieu, sont ministres pour glorifier le nom de Dieu, et servir au salut de ses élus.

VIII. Nous croyons que non-seulement il a créé toutes choses, mais qu'il les gouverne et conduit, disposant, ordonnant selon sa volonté, de tout ce qui advient au monde ; non pas qu'il soit auteur du mal ou que la,culpé lui en puisse être imputée, vu que sa volonté est la règle souveraine et infaillible de toute droiture et équité; mais il a des moyens admirables de se servir tellement des diables et des méchants, qu'il sait convertir en bien le mal qu'ils font, et duquel ils sont coupables. Et ainsi en confessant que rien ne se fait sans la providence de Dieu, nous adorons en humilité les secrets qui nous sont cachés, sans nous enquérir par-dessus notre mesure; mais plutôt appliquons à notre usage ce qui nous est montré en l'Écriture sainte pour être en repos et sûreté, d'autant que Dieu, qui a toutes choses sujettes à soi, veille sur nous d'un soin paternel, tellement qu'il ne tombera point un cheveu de notre tête sans sa volonté. Et cependant il tient les diables et tous nos ennemis bridés, en sorte qu'ils ne nous peuvent faire aucune nuisance sans son congé.

IX. Nous croyons que l'homme ayant été créé pur et entier, et conforme à l'image de Dieu, est, par sa propre faute, déchu de la grâce qu'il avait reçue, et ainsi s'est aliéné de Dieu, qui est la fontaine de justice et de tous biens, en sorte que sa nature est du tout corrompue. Et étant aveuglé en son esprit, et dépravé en son cœur, a perdu toute intégrité sans avoir rien de reste. Et bien qu'il ait encore quelque discrétion du bien et du mal, nonobstant nous disons, que ce qu'il a de clarté, se convertit en ténèbres quand il est question de chercher Dieu, tellement qu'il n'en peut nullement approcher par son intelligence et raison. Et bien qu'il ait une volonté par laquelle il est incité à faire ceci ou cela, toutefois elle est du tout captive sous péché, en sorte qu'il n'a nulle liberté à bien, que celle que Dieu lui donne.

X. Nous croyons que toute la lignée d'Adam est infectée de telle contagion, qui est le péché originel, et un vice héréditaire, et non pas seulement une imitation, comme les Pélagiens ont voulu dire, lesquels nous détestons en leurs erreurs. Et n'estimons pas qu'il soit besoin de s'enquérir comme le péché vient d'un homme à l'autre, vu que c'est assez, que ce que Dieu lui avait donné n'était pas pour lui seul, mais pour toute sa lignée ; et ainsi, qu'en la personne d'icelui nous avons été dénués de tous biens, et sommes trébuchés en toute pauvreté et malédiction.

XI. Nous croyons aussi que ce vice est vraiment péché, qui suffit à condamner tout le genre humain, jusqu'aux petits enfants dès le ventre de la mère, et que pour tel, il est réputé devant Dieu; même qu'après le baptême, c'est toujours péché quant à la culpé, bien que la condamnation en soit abolie aux enfants de Dieu, ne la leur imputant point par sa bonté gratuite. Outre cela, que c'est une perversité produisant toujours des fruits de malice et de rébellion, tels que les plus saints encore qu'ils y résistent, ne laissent point d'être entachés d'infirmités et de fautes pendant qu'ils habitent en ce monde.

XII. Nous croyons que de cette corruption et condamnation générale, en laquelle tous les hommes sont plongés, Dieu retire ceux lesquels en son conseil éternel et immuable il a élus par sa seule bonté et miséricorde en notre Seigneur Jésus-Christ, sans considération de leurs œuvres, laissant les autres en cette même corruption et condamnation, pour démontrer en eux sa justice, comme aux premiers il fait luire les richesses de sa miséricorde. Car les uns ne sont point meilleurs que les autres, jusqu'à ce que Dieu les discerne, selon son conseil immuable qu'il a déterminé en Jésus-Christ devant la création du monde; et nul aussi ne se pourrait introduire à un tel bien de sa propre vertu, vu que de notre nature nous ne pouvons avoir un seul bon mouvement, ni affection, ni pensée, jusqu'à ce que Dieu nous ait prévenus et nous y ait disposés.

XIII. Nous croyons qu'en icelui Jésus-Christ tout ce qui était requis à notre salut nous a été offert et communiqué. Lequel nous étant donné à salut, nous a été quant et quant fait sagesse, sanctification et rédemption : en sorte qu'en déclinant de lui, on renonce à la miséricorde du Père, où il nous convient avoir refuge unique.

XIV. Nous croyons que Jésus-Christ étant la sagesse de Dieu et son Fils éternel, a revêtu notre chair, afin d'être Dieu et homme en une personne, même homme semblable à nous, passible en corps et en âme, sinon en tant qu'il a été pur de toute macule. Et quant à son humanité, qu'il a été vraie semence d'Abraham et de David, bien qu'il ait été conçu par la vertu secrète du Saint-Esprit. En quoi nous détestons toutes les hérésies qui ont anciennement troublé les Églises; et notamment aussi les imaginations diaboliques de Servet, lequel attribue au Seigneur Jésus une divinité fantastique, d'autant qu'il le dit être idée et patron de toutes choses, et le nomme Fils personnel et figuratif de Dieu; et finalement lui forge un corps de trois éléments incréés, ainsi mêle et détruit toutes les deux natures.

XV. Nous croyons qu'en une même personne, savoir, Jésus-Christ, les deux natures sont vraiment et inséparablement conjointes et unies, demeurant néanmoins chacune nature en sa propriété distincte : tellement que comme en cette conjonction la nature divine retenant sa propriété, est demeurée incréée, infinie et remplissant toutes choses; aussi la nature humaine est demeurée Unie, ayant sa forme, mesure et propriété; et même bien que Jésus-Christ en ressuscitant ait donné l'immortalité à son corps, toutefois il ne lui a pas ôté la vérité de sa nature. Et ainsi, nous le considérons tel, (, ::;nt en sa divinité, que nous ne le dépouillons point de son humanité.

XVI. Nous croyons que Dieu envoyant son Fils, a voulu montrer son amour et bonté inestimable envers nous, en le livrant à la mort, et le ressuscitant pour accomplir toute justice et pour nous acquérir la vie céleste.

XVII. Nous croyons que par le sacrifice unique que le Seigneur Jésus a offert en la croix, nous sommes réconciliés à Dieu pour être tenus et réputés justes devant lui parce que nous ne lui pouvons être agréables, ni être participants de son adoption,

sinon d'autant qu'il nous pardonne nos fautes, et les ensevelit. Ainsi nous protestons que Jésus-Christ est notre lavement entier et

parfait, qu'en sa mort nous avons entière satisfaction, pour nous acquitter de nos forfaits et iniquités dont nous sommes coupables, et ne pouvons être délivrés que par ce remède.

XVIII. Nous croyons que toute notre justice est fondée en la rémission de nos péchés, comme aussi c'est notre seule félicité, comme dit David. C'est pourquoi nous rejetons tous autres moyens de nous pouvoir justifier devant Dieu ; et sans présumer de nulles vertus, ni mérites, nous nous tenons simplement à l'obéissance de Jésus-Christ, laquelle nous est allouée, tant pour couvrir toutes nos fautes, que pour nous faire trouver grâce et faveur devant Dieu. Et de fait, nous croyons qu'en déclinant de ce fondement, tant peu que ce soit, nous ne pourrions trouver ailleurs aucun repos, mais serions toujours agités d'inquiétude : d'autant que jamais nous ne sommes paisibles avec Dieu, jusqu'à ce que nous soyons bien résolus d'être aimés en Jésus-Christ, vu que nous sommes dignes d'être haïs en nous-mêmes.

XIX. Nous croyons que c'est par ce moyen que nous avons liberté et privilège d'invoquer Dieu, avec pleine fiance qu'il se montrera notre Père. Car nous n'aurions aucun accès au Père, si nous n'étions adressés par ce médiateur. Et pour être exaucés en son nom, il convient tenir notre vie de lui, comme de notre chef.

XX. Nous croyons que nous sommes faits participants de cette justice par la seule foi, comme il est dit, qu'il a souffert pour nous acquérir le salut, afin que quiconque croira en lui ne périsse point. Et que cela se fait, d'autant que les promesses de vie qui nous sont données eu lui, sont appropriées à notre usage, et en sentons l'effet quand nous les acceptons, ne doutant point qu'étant assurés par la bouche de Dieu nous ne serons point frustrés. Ainsi la justice que nous obtenons par la foi, dépend des promesses gratuites par lesquelles Dieu nous déclare et teslifie qu'il nous aime.

XXI. Nous croyons que nous sommes illuminés en la foi par la grâce secrète du Saint-Esprit, tellement que c'est un don gratuit et particulier que Dieu départ à ceux que bon lui semble, en sorte que les fidèles n'ont de quoi s'en glorifier, étant obligés au double, de ce qu'ils ont été préférés aux autres. Même que la foi n'est pas seulement baillée, pour un coup aux élus pour les introduire au bon chemin, mais pour les y faire continuer aussi jusqu'au bout. Car comme c'est à Dieu de faire le commencement, aussi c'est à lui de parachever.

XXII. Nous croyons que, par ceste foi, nous sommes régénérés en nouveauté de vie, étant naturellement asservis à péché. Or, nous recevons par foi la grâce de vivre saintement et en la crainte de Dieu, en recevant la promesse qui nous est donnée par l'Évangile, savoir : que Dieu nous donnera son Saint-Esprit. Ainsi la foi non-

seulement ne refroidit pas l'affection de bien et saintement vivre, mais l'engendre et excite en nous, produisant nécessairement les bonnes œuvres. Au reste, bien que Dieu, pour accomplir notre salut, nous régénère, nous réformant à bien faire, toutefois nous confessons que les bonnes œuvres que nous faisons par la conduite de son Esprit, ne viennent point en compte pour nous justifier, ou mériter que Dieu nous tienne pour ses enfants, parce que nous

serions toujours flottants en doute et inquiétude, si nos consciences ne s'appuyaient sur la satisfaction par laquelle Jésus-Christ nous a acquittés.

XXIII. Nous croyons que toutes les figures de la loi ont pris fin à la venue de Jésus-Christ. Mais bien que les cérémonies ne soient plus en usage, néanmoins la substance et vérité nous en est demeurée en la personne de celui auquel gît tout accomplissement. Au surplus, il nous faut aider de la loi et des prophètes, tant pour régler notre vie, que pour être confirmés aux promesses de l'Évangile.

XXIV. Nous croyons, puisque Jésus-Christ nous est donné pour seul avocat, et qu'il nous commande de nous retirer privément en son nom vers son Père, et même qu'il ne nous est pas licite de prier, sinon en suivant la forme que Dieu nous a dictée par sa Parole, que tout ce que les hommes ont imaginé, de l'intercession des Saints trépassés, n'est qu'abus et fallace de Satan, pour faire dévoyer les hommes de la forme de bien prier. Nous rejetons aussi tous autres moyens que les hommes présument avoir pour se racheter envers Dieu, comme dérogants au sacrifice de la mort et passion de Jésus-Christ. Finalement, nous tenons le Purgatoire pour une illusion procédée de cette même boutique, de laquelle sont aussi procédés les vœux monastiques, pèlerinages, défenses du mariage et de l'usage des viandes, l'observation cérémonielle des jours, la confession auriculaire, les indulgences et toutes autres telles choses, par lesquelles on pense mériter grâce et salut. Lesquelles choses nous rejetons, non-seulement pour la fausse opinion du mérite qui y est attaché, mais aussi parce que ce sont des inventions humaines, qui imposent joug aux consciences.

XXV. Or, parce que nous ne jouissons de Jésus-Christ que par l'Évangile, nous croyons que l'ordre de l'Église, qui a été établi en son autorité, doit être sacré et inviolable, et partant que l'Église ne peut subsister sinon qu'il y ait des pasteurs qui aient la charge d'enseigner, lesquels on doit honorer et écouter en révérence quand ils sont dûment appelés, et exercent fidèlement leur office. Non pas que Dieu soit attaché à telles aides ou moyens inférieurs, mais parce qu'il lui plaît nous entretenir sous telle bride. En quoi nous détestons tous Fantastiques qui voudraient bien en tant qu'en eux est, anéantir le ministère et prédication de la parole de Dieu et des sacrements.

XXVI. Nous croyons donc que nul ne se doit retirer à part, et se contenter de sa personne, mais que tous ensemble doivent garder et entretenir l'union de l'Église, se soumettant à l'instruction commune et au joug de Jésus-Christ; et ce en quelque lieu où Dieu aura établi un vrai ordre de l'Église, encore que les magistrats et leurs édits y soient contraires, que tous ceux qui ne s'y rangent, ou s'en séparent, contrarient à l'ordonnance de Dieu.

XXVII. Toutefois, nous croyons qu'il convient discerner soigneusement, et avec prudence, quelle est la vraie Église, parce que par trop on abuse de ce titre. Nous disons donc, suivant la parole de Dieu, que c'est la compagnie des fidèles qui s'accordent à suivre cette Parole et la pure religion qui en dépend, et qui profitent en elle tout le temps de leur vie, croissant et se confirmant en la crainte de Dieu, selon qu'ils ont besoin s'avancer et de marcher toujours plus outre. Même quoiqu'ils s'efforcent, qu'il leur convient avoir incessamment

recours à la rémission de leurs péchés, néanmoins nous ne nions point que parmi les fidèles il n'y ait des hypocrites et réprouvés, desquels la milice ne peut effacer le titre de l'Église.

XXVIII. Sous cette créance nous protestons que là où la parole de Dieu n'est point reçue, et où on ne fait nulle profession de s'assujettir à elle, et où il n'y a nul usage des sacrements, à parler proprement, on ne peut juger qu'il y ait aucune Église. Partant, nous condamnons les assemblées de la papauté, vu que la pure vérité de Dieu en est bannie, esquelles les sacrements sont corrompus, abâtardis, falsifiés ou anéantis du tout; et esquelles toutes superstitions et idolâtries ont la vogue. Nous tenons donc que tous ceux qui se mêlent en tels actes, et y communiquent, se séparent et se retranchent du corps de Jésus-Christ. Toutefois, parce qu'il reste encore quelque petite (race de l'Église en la papauté, et même que la vertu et substance du baptême y est demeurée, joint que l'efficace du baptême ne dépend pas de celui qui l'administre, nous confessons ceux qui y sont baptisés n'avoir besoin d'un second baptême. Cependant à cause des corruptions qui y sont, on n'y peut présenter les enfants sans se polluer.

XXIX. Quant est de la vraie Église, nous croyons qu'elle doit être gouvernée selon la police que Notre-Seigneur Jésus-Christ a établie. C'est qu'il y ait des pasteurs, des surveillants et des diacres, afin que la pure doctrine ait son cours, que les vices soient corrigés et réprimés, et que les pauvres et tous autres affligés soient secourus en leurs nécessités; et que les assemblées se fassent au nom de Dieu, esquelles grands et petits soient édifiés.

XXX. Nous croyons tous vrais pasteurs, en quelque lieu qu'ils soient, avoir même autorité et égale puissance sous un seul chef, seul souverain et seul universel

évêque, Jésus-Christ; et pour cette cause, que nulle Église ne doit prétendre aucune domination ou seigneurie sur l'autre.

XXXI. Nous croyons que nul ne se doit ingérer de son autorité propre pour gouverner l'Église, mais que cela se doit faire par élection, en tant qu'il est possible et que Dieu le permet. Laquelle exception nous y ajoutons notamment, parce qu'il a fallu quelquefois, et même de notre temps (auquel l'état de l'Église était interrompu), que Dieu ait suscité des gens d'une façon extraordinaire pour dresser l'Église de nouveau qui était en ruine et désolation. Mais, quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il se faut toujours conformer à cette règle. Que tous pasteurs, surveillants et diacres aient témoignage d'être appelés à leur office.

XXXII. Nous croyons aussi qu'il est bon et utile que ceux qui sont élus pour être super-intendants, avisent entre eux quel moyen ils devront tenir pour le régime de tout le corps, et toutefois qu'ils ne déclinent nullement de ce qui nous en a été donné par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce qui n'empêche point qu'il n'y ait quelques ordonnances particulières en chacun lieu, selon que la commodité le requerra.

XXXIII. Cependant nous excluons toutes inventions humaines, et toutes lois qu'on voudrait introduire sous ombre du service de Dieu, par lesquelles on voudrait lier les consciences; mais seulement recevons ce qui fait et est propre pour nourrir la concorde, et tenir chacun, depuis le premier jusqu'au dernier, en obéis-

gante, En quoi nous avons à suivre ce que Notre-Seigneur Jésus a déclaré quant à l'excommunication ; laquelle nous approuvons et confessons être nécessaire avec toutes ses appartenances.

XXXIV. Nous croyons que les sacrements sont ajoutés à la Parole pour plus ample confirmation, afin de nous être gages et marreaux de la grâce de Dieu, et par ce moyen aider et soulager notre foi, à cause de l'infirmité et rudesse qui est en nous, et qu'ils sont tellement signes extérieurs, que Dieu opère par eux en la vertu de son Esprit, afin de ne nous y rien signifier en vain ; toutefois, nous tenons que toute leur substance et vérité est en Jésus-Christ; et si on les sépare, ce n'est plus rien qu'ombrage et fumée.

XXXV. Nous en confessons seulement deux, communs à toute l'Église, desquels le premier, qui est le baptême, nous est donné pour témoignage de notre adoption ; parce que là nous sommes entés au corps de Christ, afin d'être lavés et nettoyés par son sang, et puis renouvelés en sainteté de vie par son Saint-Esprit. Nous tenons aussi, bien que nous ne soyons baptisés qu'une fois, que le profit qui nous est là signifié s'étend à la vie et à la mort, afin que nous ayons une signature permanente, que Jésus-Christ nous sera toujours justice et sanctification. Or, bien que ce soit un

sacrement de foi et de pénitence, néanmoins parce que Dieu reçoit en son Église les petits enfants avec leurs pères, nous disons que par l'autorité de Jésus-Christ les petits enfants engendrés des fidèles doivent être baptisés.

XXXVI. Nous confessons que la sainte Cène (qui est le second sacrement) nous est un témoignage de l'union que nous avons avec Jésus-Christ, d'autant qu'il n'est pas seulement une fois mort et ressuscité pour nous, mais aussi nous repaît et nourrit vraiment de sa chair et de son sang, à ce que nous soyons avec lui, et que sa vie nous soit commune. Or, bien qu'il soit au ciel jusqu'à ce qu'il vienne pour juger tout le monde, toutefois nous croyons que par la vertu secrète et incompréhensible de son Esprit, il nous nourrit et vivifie de la substance de son corps et de son sang. Nous tenons bien que cela se fait spirituellement, non pas pour mettre au lieu de l'effet et de la vérité, imagination, ni pensée; mais d'autant que ce mystère surmonte en sa hauteur la mesure de notre sens, et tout ordre de nature. Bref, parce qu'il est céleste, il ne peut être appréhendé que par la foi.

XXXVII. Nous croyons (ainsi qu'il a été dit), que tant en la cène qu'au baptême, Dieu nous donne réellement et par effet ce qu'il y figure. Et partant, nous joignons avec les signes la vraie possession et jouissance de ce qui nous est là présenté. Et ainsi, tous ceux qui apportent à la table sacrée de Christ une pure foi, comme un vaisseau, reçoivent vraiment ce que les signes y testifient; c'est que le corps et le sang de Jésus-Christ ne servent pas moins de manger et de boire à l'âme, que le pain et le vin font au corps.

XXXVIII. Ainsi nous tenons que l'eau étant un élément caduc, ne laisse pas de nous testifier en vérité le lavement intérieur de notre âme au sang de Jésus-Christ, par l'efficace de son Esprit, et que le pain et le vin nous étant donnés en la cène, nous servent vraiment de nourriture spirituelle, d'autant qu'ils nous

montrent comme à l'œil la chair de Jésus-Christ nous être notre viande, et son sang notre breuvage. Et rejetons les Fantastiques et Sacramentaires, qui ne veulent recevoir tels signes et marques, vu que Notre-Seigneur Jésus prononce : Ceci est mon corps, et cette coupe est mon sang.

XXXIX. Nous croyons que Dieu veut que le monde soit gouverné par lois et police, afin qu'il y ait quelque bride pour réprimer les appétits désordonnés du monde. Et ainsi qu'il a établi les royaumes, républiques et toutes autres sortes de principautés, soit héréditaires ou autrement, et tout ce qui appartient à l'État de justice, et en veut être reconnu auteur : à cette cause il a mis le glaive en la main des magistrats pour réprimer les péchés commis non-seulement contre la seconde table des commandements de Dieu, mais aussi contre la première. Il faut donc, à cause de lui, que non-seulement on endure que les supérieurs dominant, mais aussi qu'on les

honore et prise en toute révérence, les tenant pour ses lieutenants et officiers, lesquels il a commis pour exercer une charge légitime et sainte.

XL. Nous tenons donc qu'il faut obéir à leurs lois et statuts, payer tributs, impôts et autres devoirs, et porter le joug de subjection d'une bonne et franche volonté, encore qu'ils fussent infidèles, moyennant que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier. Ainsi nous détestons ceux qui voudraient rejeter les supériorités, mettre communauté et confusion de biens, et renverser l'ordre de la justice.

Telle est la confession de foi orthodoxe de l'Église réformée de France. A ce sombre credo qui semble écrit avec du sang, et qui nous offre l'image d'un Dieu qu'il faudrait mépriser et combattre s'il existait, car il serait l'iniquité et le mal, nous opposons cet autre credo en un seul article :

Nous croyons que Dieu ne peut s'emprisonner dans aucune formule : qu'il est dans tout ce qui nous unit et nous élève; qu'il est absent de tout ce qui nous divise et nous abaisse.

CHARLES DOLLFUS.